

et au bien spirituel de ses fidèles, laissent dans nos cœurs de salutaires leçons.

“ Les instituteurs en particulier se rappellent avec émotion et reconnaissance les bonnes paroles d'encouragement et la bienveillance toute paternelle qu'il a bien voulu leur témoigner en plus d'une occasion, et ils unissent leurs vives sympathies aux marques nombreuses d'estime et de douleur que la mort de ce vénérable pasteur a provoquées de toutes parts.”

M. l'abbé Verreau appuie de tout cœur cette résolution, et apprécie en quelques mots la belle et longue carrière de l'illustre défunt.

Sur la proposition de M. N. Brisebois, appuyé par M. Bergeron, il est résolu :

“ Que cette conférence, appréciant grandement les généreux efforts que déploie M. l'inspecteur Lippens pour réveiller le sentiment public en faveur de l'amélioration de l'hygiène scolaire et de la situation du personnel enseignant, en faisant des conférences publiques sur ces questions, croit devoir exprimer au vaillant inspecteur toute sa reconnaissance, et l'assurer de sa vive gratitude pour tout l'intérêt qu'il porte à la conférence.”

M. Lippens remercie l'assemblée des bonnes paroles qu'elle lui exprime par la résolution qui vient d'être adoptée.

Votre bienveillante appréciation, continue-t-il, des humbles efforts que j'ai faits jusqu'ici en faveur de l'enseignement primaire est pour moi un témoignage flatteur que j'apprécie beaucoup, et qui m'encourage en quelque sorte à faire encore de nouveaux efforts dans le même sens.

Je suis heureux de vous dire que les deux dernières conférences que j'ai eu l'honneur de faire devant les membres de l'Union catholique de cette ville, et dernièrement à St-Jérôme, ont été suivies avec intérêt, et j'ose croire aussi qu'elles produiront de bons résultats.

Des réformes aussi importantes qu'urgentes s'imposent dans nos écoles primaires, cela est indéniable. Et la première à opérer, à mon sens, est bien celle qui vise à la santé des élèves.

Le manque d'espace, ou d'air pur, ou de lumière dans la plupart de nos écoles, le mobilier défectueux, l'absence de toute méthode ou l'incompétence à enseigner chez bon nombre de titulaires, et parfois l'indifférence coupable des parents ou des commissaires d'écoles, telles sont les principales causes qui font que les lois de l'hygiène ne sont pas observées dans ces écoles.

Alors l'élève, dans ces conditions, s'ennuie, se dégoûte facilement de l'école, qu'il abandonne beaucoup trop tôt, mais pas assez tôt cependant, si l'on considère les dangers auxquels sa santé est tous les jours exposée.

Le seul remède à cet état de choses serait que toutes les écoles fussent, au point de vue sanitaire, sous le contrôle immédiat du Conseil provincial d'hygiène.

Voilà, à mon sens, la première réforme à opérer dans nos écoles primaires.

M. Lippens a encore signalé d'autres abus sur lesquels, par indifférence ou apathie, on ferme trop facilement les yeux.

#### POSITION PÉCUNIAIRE DE L'INSPECTEUR D'ÉCOLES.

Après quelques remarques de M. l'inspecteur Robillard, au sujet de la position pécuniaire de l'inspecteur d'écoles, il est résolu, sur la proposition de M. H. Bergeron, appuyé par M. Nap. Brisebois,

“ Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier appuie auprès du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, la demande faite par nos confrères de Québec, à l'effet de porter à \$1200. le salaire de tout inspecteur d'écoles ” (1).

(1) Voir *l'Enseignement primaire*, livraison du 1er nov. 1896.